



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

La guerre en milieu urbain

(Résolution 6 du Conseil des Délégués de 2022)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Octobre 2026

FR

CD/26/16
Original : anglais
Pour information

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge en consultation avec
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
le Groupe de référence du Mouvement sur la guerre en milieu urbain

RAPPORT INTÉRIMAIRE

La guerre en milieu urbain

RÉSUMÉ

La résolution 6 du Conseil des Délégués de 2022, intitulée « [La guerre en milieu urbain](#) » (CD/22/R6), ainsi que le Plan d'action 2022-2027 du Mouvement (Plan d'action) qui y est annexé, visent à renforcer la capacité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) à prévenir et atténuer les conséquences dévastatrices de la guerre en milieu urbain. Le Plan d'action s'articule autour de quatre domaines d'action complémentaires : collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain ; renforcer la réponse opérationnelle du Mouvement ; attirer l'attention, par des initiatives de communication publique, sur les conséquences humanitaires des conflits urbains ; et influencer sur les politiques et les pratiques au moyen de la diplomatie humanitaire.

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés entre septembre 2024 et juillet 2026. Durant cette période, le Groupe de référence du Mouvement sur la guerre en milieu urbain (Groupe de référence), présidé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et composé de représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et de plus de 40 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), a continué de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action et de faciliter le partage d'expériences et les échanges sur les priorités au sein du Mouvement. Le présent rapport s'appuie sur des consultations menées avec le Groupe de référence et sur les contributions de ses membres.

En ce qui concerne le domaine d'action visant à « collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain », la compilation et la diffusion des outils et ressources existants ont aidé les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités en matière de collecte et de gestion des données.

Dans le cadre du domaine d'action visant à « renforcer la réponse opérationnelle du Mouvement », des progrès ont été réalisés grâce au partage d'expériences opérationnelles et aux enseignements tirés des contextes de guerre urbaine. Le Mouvement s'est attaché notamment à soutenir les prestataires de services essentiels afin de permettre aux populations de continuer d'accéder à ces services.

S'agissant du domaine d'action relatif à la communication publique, une campagne faisant entendre la voix de personnes touchées par les conflits armés, notamment en milieu urbain, a été menée pendant la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (XXXIV^e Conférence internationale). Des vidéos visant à faire connaître les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain ont également été diffusées pendant la période sous revue.

Les Sociétés nationales se sont fortement investies dans le domaine de la diplomatie humanitaire, notamment dans le cadre des travaux relatifs à la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées (Déclaration politique), de l'adoption de l'Appel solennel du Mouvement sur la guerre en milieu urbain, et de leur dialogue avec les gouvernements et les autres parties prenantes à l'occasion des engagements pris lors de la XXXIV^e Conférence internationale, de conférences et d'autres activités.

D'ici au Conseil des Délégués de 2028, et sur la base des intérêts exprimés par les Sociétés nationales, le Groupe de référence continuera de concentrer ses efforts sur les activités de diplomatie humanitaire. Par ailleurs, des consultations avec le Groupe de référence et l'ensemble du Mouvement seront menées en 2027 afin de déterminer l'orientation, la portée et les modalités futures de l'initiative sur la guerre en milieu urbain, en tenant compte des progrès accomplis, des enseignements tirés et des défis à relever, ainsi que des ressources effectivement disponibles au sein du Mouvement pour sa mise en œuvre.

1) INTRODUCTION

La guerre en milieu urbain a des conséquences humanitaires dévastatrices, causant un grand nombre de morts et de blessés dans la population civile, la destruction à grande échelle d'habitations, de moyens de subsistance et d'infrastructures vitales, ainsi que des souffrances profondes et durables sur le plan physique et mental. Ces conséquences sont aggravées par une série de répercussions indirectes, notamment la perturbation de services essentiels, tels que les soins de santé et l'approvisionnement en eau, les déplacements de population et les dommages causés à l'environnement.

Les volontaires et le personnel du Mouvement s'emploient à alléger les souffrances des êtres humains et à protéger des vies chaque fois qu'un conflit armé éclate, souvent dans des conditions dangereuses. Cependant, le Mouvement ne peut s'acquitter seul de cette tâche ; il doit également mobiliser les États, les autres acteurs humanitaires internationaux et le public, et coopérer avec eux, pour obtenir des résultats durables.

En 2022, se fondant sur une série de consultations menées avec le CICR, la Fédération internationale et un large éventail de Sociétés nationales, le Conseil des Délégués a adopté la résolution intitulée « [La guerre en milieu urbain](#) » (CD/22/R6). La même année, le Conseil des Délégués a adopté la résolution intitulée « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », sous l'égide de la Fédération internationale. Le CICR et la Fédération internationale coordonnent leur action sur ces deux axes de travail. La résolution intitulée « La guerre en milieu urbain » est assortie du Plan d'action du Mouvement pour 2022-2027, qui définit un vaste ensemble d'activités que les composantes du Mouvement doivent mettre en œuvre pour mieux prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain, selon leurs capacités et leurs mandats respectifs. Un précédent [rapport intérimaire](#) a rendu compte de la mise en œuvre du Plan d'action entre 2022 et 2024. Le présent rapport porte sur la période comprise entre septembre 2024 et juillet 2026.

2) CONTEXTE

Le Plan d'action définit quatre domaines d'action : collecter des informations sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain ; renforcer la réponse opérationnelle du Mouvement ; attirer l'attention, par des initiatives de communication publique, sur les conséquences humanitaires des conflits urbains ; et influencer sur les politiques et les pratiques au moyen de la diplomatie humanitaire. Le Groupe de référence a été créé en janvier 2023. Présidé par le CICR et composé de représentants de la Fédération internationale et de plus de 40 Sociétés nationales, il facilite la coordination, le partage d'expériences et la collaboration au sein du Mouvement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action. Le CICR soutient et coordonne cette mise en œuvre et suit les progrès accomplis.

3) ANALYSE ET PROGRÈS RÉALISÉS

Maintenir une communauté de Sociétés nationales intéressées et orienter les travaux en fonction de leurs priorités

En 2025, les consultations bilatérales menées par le CICR avec plusieurs Sociétés nationales ont permis de définir les priorités et d'orienter les travaux du Groupe de référence. Ces échanges ont confirmé que, dans l'ensemble, les Sociétés nationales ont continué de se

mobiliser en particulier dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Celles qui opèrent dans des contextes de guerre urbaine se sont montrées davantage intéressées par la question de la réponse opérationnelle du Mouvement. Les Sociétés nationales ont continué de participer à l'initiative par l'intermédiaire du Groupe de référence, qui a régulièrement facilité des réunions et communiqué sur l'avancement des travaux. Par ailleurs, afin de maintenir l'engagement du Mouvement dans son ensemble, le CICR a organisé des présentations dans le cadre d'autres instances, notamment lors d'une réunion du groupe sur le déploiement rapide des Sociétés nationales en avril 2025 et de la réunion annuelle des conseillers juridiques des Sociétés nationales en novembre 2025. Tout en tenant compte des intérêts exprimés par les Sociétés nationales, la priorité a été donnée, pendant la période sous revue, à des réunions générales portant sur les différents domaines d'action, plutôt qu'à des réunions consacrées à un domaine spécifique.

A) COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DE LA GUERRE EN MILIEU URBAIN

Les ressources et les outils du Mouvement relatifs à la collecte et à la gestion des données dans les contextes de guerre urbaine ont été compilés et diffusés. Il s'agissait notamment d'outils de collecte d'informations provenant de sources ouvertes, de méthodes de collecte de données à distance et d'exemples de systèmes de gestion des données utilisés par les Sociétés nationales. L'objectif de ces travaux était d'aider les Sociétés nationales souhaitant renforcer leurs capacités internes en matière de collecte, de protection et d'utilisation des données. Par ailleurs, un inventaire des sources de données et d'informations pertinentes sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain a été établi et diffusé afin de soutenir la réponse opérationnelle et les activités de communication du Mouvement.

B) RENFORCER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE DU MOUVEMENT

Le groupe de travail créé par le Groupe de référence pour renforcer la réponse opérationnelle du Mouvement, coprésidé par la Croix-Rouge libanaise et le CICR, a continué d'analyser les expériences opérationnelles du Mouvement dans les contextes de guerre urbaine et à en tirer des enseignements. Il s'est concentré sur des questions liées à la préparation, à un accès sûr et à la capacité d'intervention dans les zones habitées. La séance thématique qui s'est tenue lors de la XXXIV^e Conférence internationale a été un temps fort de la période sous revue (voir ci-après pour plus de détails). Le Groupe de référence a par ailleurs facilité plusieurs échanges et webinaires sur les opérations, lors desquels des Sociétés nationales intervenant dans des contextes de guerre urbaine ont présenté leurs travaux. De plus, les efforts visant à faciliter un accès sûr pour les prestataires de services essentiels et à assurer leur protection ont continué de faire l'objet d'une attention soutenue et d'actions concrètes.

Des activités, échanges et progrès en lien avec ce domaine d'action ont été réalisés dans le cadre d'autres forums opérationnels et techniques du Mouvement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un suivi ni d'un rapport dans le cadre de l'initiative sur la guerre en milieu urbain et ne sont donc pas mentionnés dans le présent rapport, même s'ils touchent à la mise en œuvre du Plan d'action. En outre, en cette période marquée par une baisse des financements et des besoins humanitaires croissants, les composantes du Mouvement intervenant dans des contextes de guerre urbaine ont été fortement mobilisées par leurs activités opérationnelles, ce qui a réduit leur disponibilité et les possibilités de partage, au sein du Groupe de référence, des enseignements tirés de l'expérience opérationnelle.

Principales activités mises en œuvre :

Séance thématique lors de la XXXIV^e Conférence internationale

Le Groupe de référence a contribué à l'élaboration du concept de la séance thématique sur la guerre en milieu urbain qui s'est tenue dans le cadre de la XXXIV^e Conférence internationale. Lors de cette séance, la Croix-Rouge du Myanmar, la Société du Croissant-Rouge palestinien,

la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo et le Croissant-Rouge soudanais ont apporté leur éclairage sur les conséquences des combats urbains dans leurs contextes respectifs et sur l'action qu'ils ont mis en place pour y remédier, et la Croix-Rouge de Norvège s'est penchée sur le rôle d'une Société nationale participante.

Atténuation des conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain

Plusieurs Sociétés nationales intervenant dans des contextes touchés par la guerre urbaine ont élargi leurs opérations et leurs activités pour répondre aux besoins humanitaires. La Croix-Rouge libanaise, par exemple, a mené une intervention médicale d'urgence de grande envergure en renforçant sa coordination avec les autorités et les services d'urgence, a amélioré la préparation et la sécurité de ses volontaires, et a aidé la population à faire face à la perturbation des infrastructures. La Croix-Rouge du Myanmar a fourni une assistance aux communautés déplacées et touchées par le conflit, notamment sous la forme de services de santé et de réadaptation, de secours d'urgence et d'aides en espèces, d'activités de sensibilisation aux risques, ainsi que d'un soutien aux communautés dont les infrastructures essentielles avaient été endommagées. La Société du Croissant-Rouge palestinien s'est appuyée sur les enseignements qu'elle a déjà pu tirer de son opération en cours à Gaza pour renforcer sa préparation aux situations d'urgence en Cisjordanie ; elle a notamment amélioré la préparation de ses installations, de son personnel et de ses ressources, coordonné son action avec les acteurs nationaux et internationaux pour soutenir les civils touchés par les opérations militaires et les déplacements, et organisé des exercices pour les équipes d'intervention médicale d'urgence ainsi que d'autres formations en matière de préparation. Le Croissant-Rouge soudanais a étendu son action aux dix villes les plus durement touchées par le conflit ; il a ainsi fourni aux populations de l'eau, de la nourriture, des soins de santé ainsi qu'un soutien psychosocial, a soutenu les infrastructures et a mené des activités de rétablissement des liens familiaux. Toutes ces Sociétés nationales ont fait face à des restrictions en matière d'accès humanitaire et à des problèmes de sécurité, et plusieurs volontaires et membres de leur personnel ont été tragiquement tués alors qu'ils s'employaient à sauver des vies.

Partage d'expériences opérationnelles

Des webinaires ont été organisés à l'intention du Groupe de référence, au cours desquels la Croix-Rouge libanaise et le Croissant-Rouge arabe syrien ont partagé les enseignements tirés de leurs opérations. Le Croissant-Rouge arabe syrien a accordé une attention particulière aux services essentiels.

Facilitation de l'accès pour les prestataires de services essentiels

En novembre 2024, la Croix-Rouge de Norvège et le CICR ont publié un [rapport](#) intitulé *Keeping the lights on and the taps running: Protecting and facilitating safer access for essential service providers in armed conflict* (Maintenir l'électricité et l'accès à l'eau : faciliter un accès sûr pour les prestataires de services essentiels et assurer leur protection dans les conflits armés), qui présente l'expérience du Mouvement et formule des recommandations à l'intention des autorités et des organisations humanitaires, y compris le Mouvement et ses partenaires. Le CICR, la Croix-Rouge de Norvège et le Croissant-Rouge arabe syrien ont présenté le rapport au Groupe de référence et, en avril 2026, ont coorganisé un atelier à Damas (Syrie) en présence des autorités, afin d'examiner les difficultés rencontrées par les prestataires de services essentiels syriens pendant le conflit et les mesures concrètes à prendre pour y donner suite.

C) LANCER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE

Plusieurs initiatives ont été menées pour continuer de sensibiliser le public aux conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain. Dans ce domaine d'action, la mise en œuvre a été plus restreinte que prévu initialement, en raison des capacités réduites du CICR en matière de communication et des demandes concurrentes auxquelles les équipes du Mouvement

chargées de la communication ont dû répondre face aux nombreux conflits et crises dans le monde. Aussi, les activités de communication publique concernant la guerre en milieu urbain se sont souvent inscrites dans le cadre de travaux plus larges portant sur le droit international humanitaire (DIH), la protection des civils, l'emploi d'armes explosives en zones habitées et les situations de crise, plutôt que dans le cadre d'une campagne de communication spécifique.

Principales activités mises en œuvre :

Campagne visant à faire entendre la voix de personnes touchées par des conflits armés

Le CICR a mené, en amont de la XXXIV^e Conférence internationale, une campagne de communication visant à faire entendre la voix de personnes touchées par des conflits armés auprès des décideurs. Grâce aux ressources numériques mises à la disposition du Groupe de référence, le public a été encouragé à demander aux dirigeants de respecter le DIH. Sur une période de deux semaines, plus de 40 000 personnes dans plus de 75 pays ont participé à la campagne. Bien que largement axée sur le DIH, la campagne a mis en lumière plusieurs questions et situations directement liées à la guerre en milieu urbain. Par ailleurs, une exposition immersive consacrée à la guerre en milieu urbain a été aménagée au sein du Village de l'innovation consacré au DIH. L'[Appel solennel](#) a également été relayé sur les [canaux de communication du CICR](#) et par plusieurs Sociétés nationales.

Promotion du film intitulé *If War Comes to You*

Plusieurs Sociétés nationales, dont la Croix-Rouge de Belgique, ont continué de promouvoir et d'utiliser le film interactif sur le DIH intitulé [If War Comes to You](#) (Quand la guerre frappe à votre porte), qui a été conçu par la Croix-Rouge danoise et le Groupe européen de soutien juridique en tant que partenaire à l'origine de l'initiative. Le film a également été projeté lors de la deuxième conférence internationale consacrée à la Déclaration politique.

Réalisation d'une vidéo sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées

Le CICR a réalisé, avec le soutien de la Croix-Rouge de Norvège, une [vidéo](#) expliquant l'étendue du rayon d'impact des armes explosives et appuyant ainsi les efforts de sensibilisation du Mouvement à la question de l'emploi d'armes explosives en zones habitées. La vidéo a été lancée à l'occasion de la deuxième conférence internationale consacrée à la Déclaration politique, puis présentée lors d'événements diplomatiques ultérieurs. La Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge italienne ont également enrichi le jeu éducatif *Raid Cross* de nouveaux contenus liés à la guerre en milieu urbain.

D) INFLUER SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES AU MOYEN DE LA DIPLOMATIE HUMANITAIRE

Les consultations et les rapports d'activité des Sociétés nationales ont montré que ce domaine d'action est celui dans lequel le Mouvement s'est le plus fortement mobilisé. Le groupe de travail, coprésidé par la Croix-Rouge de Norvège et le CICR, a facilité des échanges réguliers et des activités de diplomatie humanitaire, contribuant ainsi à diverses initiatives menées par les Sociétés nationales avec leurs autorités nationales.

Principales activités mises en œuvre :

Élaboration et diffusion d'un appel solennel

Le Groupe de référence a élaboré un [appel solennel sur la guerre en milieu urbain](#) adressé aux États et aux groupes armés non étatiques parties à un conflit armé, lequel a été adopté par consensus par le Conseil des Délégués de 2024 (CD/24/R8). Vingt-six Sociétés nationales, notamment celles intervenant dans des contextes touchés par la guerre urbaine, ainsi que la Fédération internationale, ont fait des déclarations à l'appui de la résolution et/ou exprimant leur inquiétude face aux conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain. L'Appel solennel est axé sur les priorités stratégiques du Groupe de référence et offre aux Sociétés nationales une base solide pour le dialogue avec leurs autorités nationales. Des représentants

des Sociétés nationales de la Colombie, de l'Irak, de l'Irlande, du Pakistan, de la République démocratique du Congo et du Yémen ont lu l'Appel solennel lors de la séance plénière d'ouverture de la Commission sur le DIH de la XXXIV^e Conférence internationale.

Élaboration et promotion d'engagements à la XXXIV^e Conférence internationale

Le Groupe de référence a élaboré des modèles d'engagements concernant la guerre en milieu urbain. De nombreuses Sociétés nationales ont ensuite travaillé avec leurs gouvernements pour adapter ces modèles en vue de l'adoption d'engagements. Des engagements ont ainsi été adoptés par les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique (avec sa Société nationale), du Costa Rica, du Nigéria, de la Norvège (avec sa Société nationale), du Soudan et de la Suisse, ainsi que par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne (UE) et ses États membres (avec les Sociétés nationales de l'UE), et le Commonwealth. En avril 2025, le Groupe européen de soutien juridique a examiné les suites à donner à l'engagement de l'UE concernant la guerre en milieu urbain.

Promotion de la mise en œuvre de la Déclaration politique et contributions à la deuxième conférence consacrée à cette déclaration (Costa Rica, novembre 2025)

Le Groupe de référence a apporté son soutien à l'élaboration d'une [déclaration conjointe](#) du CICR et de la Fédération internationale, qui a été prononcée par la présidente de la Croix-Rouge costaricienne lors de la séance d'ouverture de la deuxième conférence consacrée à la Déclaration politique. Les deux principaux appels aux États formulés dans la déclaration conjointe ont été repris dans le [Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la protection des civils en période de conflit armé \(2026\)](#). La présidente du CICR s'est adressée à la conférence par [message vidéo](#).

En amont de la conférence, plusieurs Sociétés nationales, notamment celles de la Belgique, du Canada, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et du Royaume-Uni, ont promu la Déclaration politique et travaillé avec leurs gouvernements sur des recommandations en vue de sa mise en œuvre effective, en s'appuyant principalement sur les [recommandations formulées par le CICR](#).

Mobilisation des acteurs politiques et militaires, ainsi que du public, autour de la question de la guerre en milieu urbain

Les Sociétés nationales ont diffusé des messages clés sur les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain en mobilisant un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements, les forces armées, les milieux universitaires et juridiques, les volontaires et le grand public. Plusieurs Sociétés nationales – celles de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la France, de la Norvège et de la Suède, entre autres – ont indiqué avoir intégré des messages relatifs à la guerre en milieu urbain dans leurs activités de diffusion du DIH et de sensibilisation. Ces activités, auxquelles ont participé des dizaines de milliers de personnes, ont pris la forme notamment de cours annuels et de modules de formation en ligne sur le DIH, et se sont souvent appuyées sur des ressources élaborées dans le cadre de l'initiative sur la guerre en milieu urbain. Certaines Sociétés nationales, en particulier la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge italienne, ont également échangé directement avec les autorités militaires au sujet de la révision de la doctrine, des pratiques et des manuels militaires relatifs à la guerre en milieu urbain. En outre, la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge irlandaise ont communiqué l'Appel solennel à leurs commissions nationales de DIH, et la Croix-Rouge britannique a organisé, par l'intermédiaire du Groupe de contact entre les ONG et les forces armées du Royaume-Uni, une séance consacrée spécifiquement à la guerre en milieu urbain.

Le CICR a contribué à des ateliers destinés aux milieux militaires concernant la mise en œuvre de la Déclaration politique, participé à des réunions régionales visant à en promouvoir l'universalisation, en mobilisant les Sociétés nationales lorsque cela était pertinent, et fait part des préoccupations que soulève l'emploi d'armes explosives en zones habitées dans le cadre de différents forums politiques. Le CICR a consulté le Groupe de référence à l'occasion de

chacune de ces réunions, afin de s'informer des évolutions politiques et stratégiques et de créer des synergies. Il a également abordé la question de la guerre en milieu urbain dans le cadre de son dialogue bilatéral et confidentiel avec les parties aux conflits, lorsque cela était pertinent.

Groupes de travail pour la diplomatie humanitaire dans les contextes concernés

Les Sociétés nationales ont créé des groupes de travail pour la diplomatie humanitaire, chargés de coordonner leurs activités de plaidoyer et de communication relatives aux contextes touchés par la guerre urbaine. Au Soudan par exemple, un groupe de travail a été mis en place en 2026 afin de mettre en lumière l'impact de la guerre sur les civils, de faire connaître le travail du Croissant-Rouge soudanais, d'organiser des activités de plaidoyer auprès de ses propres interlocuteurs, d'élaborer des messages adaptés au contexte et de concevoir et promouvoir des supports de communication, conformément aux orientations énoncées dans l'Appel solennel.

Consultation sur l'emploi d'armes explosives en zones habitées et les transferts d'armes

La Croix-Rouge de Norvège et le CICR ont organisé un atelier avec plusieurs Sociétés nationales – notamment la Croix-Rouge de Belgique, la Croix-Rouge irlandaise et la Société du Croissant-Rouge palestinien – et des organisations de la société civile afin d'examiner comment recentrer l'attention internationale sur les dommages particuliers causés par les armes explosives à large rayon d'impact. Ils ont également examiné comment agir, dans le cadre des efforts visant à lutter contre l'emploi d'armes explosives en zones habitées, pour empêcher que des armes de ce type continuent d'être transférées aux pays engagés dans un conflit urbain. La Croix-Rouge de Norvège a communiqué au Groupe de référence les principaux messages issus de cette réunion.

Initiative mondiale sur le DIH

L'[Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire](#) a mis en avant plusieurs messages et recommandations concernant la guerre en milieu urbain, qui seront repris dans les documents finaux de l'Initiative, en particulier pour le groupe de travail travaillant sur la protection des infrastructures civiles.

4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre du Plan d'action s'est poursuivie, avec un engagement accru des Sociétés nationales dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Il est prévu que des consultations avec les Sociétés nationales soient menées en 2027 afin de faire le point sur les priorités, les attentes et les ressources disponibles en vue du Conseil des Délégués de 2028.

5) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comme cela a déjà été relevé dans le rapport intérimaire de 2024, l'ensemble des composantes du Mouvement doivent mobiliser des ressources humaines et financières importantes et durables pour que les objectifs du Plan d'action puissent être pleinement mis en œuvre. Cette mise en œuvre a été ralentie par l'instabilité et les tensions géopolitiques, l'augmentation des besoins humanitaires et la diminution des ressources auxquelles le Mouvement a été confronté depuis l'adoption du Plan d'action.

Les membres du Groupe de référence ont toutefois constaté que, depuis 2022, l'initiative sur la guerre en milieu urbain a permis au Mouvement d'élaborer des outils et des ressources, de faciliter le partage des expériences et des enseignements tirés, et de renforcer la collaboration dans le domaine de la diplomatie humanitaire liée à la guerre en milieu urbain. Ils ont souligné que l'initiative demeure très pertinente, la guerre en milieu urbain continuant d'avoir des conséquences humanitaires dévastatrices dans le monde entier et les États devant redoubler

d'efforts pour garantir la mise en œuvre effective de leurs engagements au niveau national, notamment ceux énoncés dans la Déclaration politique.

Afin de s'aligner sur les nouvelles dates des réunions statutaires, le Groupe de référence poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2027 jusqu'au Conseil des Délégués de 2028. Il continuera de se concentrer sur le suivi de l'Appel solennel et des engagements pris à la XXXIV^e Conférence internationale, sur l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Déclaration politique, ainsi que sur le plaidoyer et la poursuite des consultations concernant la protection des infrastructures civiles vitales et des prestataires de services essentiels.

Des consultations avec les composantes du Mouvement devraient être menées en 2027 pour examiner les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés depuis 2022, et pour éclairer les discussions qui se tiendront au Conseil des Délégués de 2028 sur l'orientation future de l'initiative sur la guerre en milieu urbain. Il conviendra notamment d'examiner quels aspects du Plan d'action 2022-2027 demeurent pertinents, si le Mouvement doit porter son attention sur d'autres questions liées à la guerre en milieu urbain, et comment améliorer l'adéquation des objectifs avec les ressources disponibles. Les consultations devront également déterminer s'il y a lieu d'aborder la thématique de la guerre en milieu urbain au Conseil des Délégués de 2028 et, le cas échéant, de quelle manière.